



Nouvelles normes comptables IFRS !!

Par **Visiteur**, le **21/03/2007** à **14:21**

J'ai entendu parler de nouvelles normes comptables IFRS. De quoi s'agit-il et s'appliqueront-elles à ma PME ?

Depuis les années 60, il existe un processus d'harmonisation des normes comptables au niveau international. Ces dernières années, ce processus s'est accéléré avec l'adoption en juin 2002 par l'Union Européenne des nouvelles normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Objectif : imposer des normes comptables communes à tous les états pour rendre les résultats des sociétés plus transparents et comparables au-delà des frontières.

Concrètement, au 1er janvier 2005, les normes IFRS seront obligatoires pour les sociétés cotées et optionnelles pour les autres.

Cependant, il y a fort à parier que si votre PME est une filiale d'une société étrangère ou qu'elle est en rapport avec des tiers étrangers, vous serez rapidement amené à produire des comptes en normes IFRS. En effet, vous ne pourrez fonctionner longtemps avec deux référentiels, les comptes sociaux français et des comptes établis en normes IFRS. Votre comptabilité deviendrait trop difficile à gérer.

Le passage aux normes IFRS est une excellente opportunité pour vous de repenser la façon dont votre PME est perçue par les actionnaires et les analystes financiers. N'oubliez pas qu'il leur sera plus facile de comparer la performance de votre PME avec des PME étrangères...

Daniel MROCZKO rncyberpro